

Nombre de membres  
En exercice 15  
Présents 12  
Votants 12

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX**  
**LE 18 MAI À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 13 mai 2026

**Présents :** Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ – Philippe BOULOUMIÉ – Valérie TROUILLOUX – ~~Vincent CLAPEYRON~~ – ~~Azzurra CITTONE ESTIENNE~~ – Régis SANIAL.

**Excusés :** Azzurra CITTONE ESTIENNE - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Secrétaire de séance :** Véronique MOUNIER

**2026.030 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

VU le Code général des collectivités territoriales  
VU le Code général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C  
VU les statuts de la Communauté de communes de Forez-Est  
VU le procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires en date du 15 avril 2026

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créé par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal étant invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour désigne :  
Jean-François RASCLE – représentant titulaire  
Ghislaine GARNIER – représentante suppléante

La Secrétaire de séance,  
Véronique MOUNIER,

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,

